



Naturalisation et hébergement

Par **Chocolat1**, le **27/10/2019** à **13:53**

Bonjour

J'aimerais faire une demande de naturalisation. Je suis en France depuis 9 ans étudiante puis en CDI depuis janvier 2019.

Pendant 2 ans j'ai fait un "hébergement" à Paris alors que j'habitais en banlieue pour faciliter les démarches de renouvellement de titre de séjour. Je touchais néanmoins les APL correspondant à mes vrais logements. Pour la constitution de mon dossier, aurais-je des problèmes vis-à-vis de ça ? Quelle adresse dois-je mentionner ?

Merci

Par **youris**, le **27/10/2019** à **15:49**

bonjour,

que voulez-vous dire quand vous écrivez " j'ai fait un "hébergement" à Paris alors que j'habitais en banlieue ".

si vous avez touché sciemment et indûment des aides sociales, cela constitue une fraude qui si elle est connue de l'administration peut constituer un motif de refus ou d'ajournement de votre demande de naturalisation sans oublier d'avoir à rembourser ces aides indûes et une éventuelle procédure judiciaire pour fraude.

salutations

Par **Chocolat1**, le **27/10/2019** à **17:32**

J'ai réellement occupé les logements donc il n'y a pas de fraude.

J'ai simplement fait faire un hébergement à Paris par un ami qui disait qu'il m'hébergeait pour pouvoir me permettre de faire mon renouvellement de titre de séjour à Paris et pas en banlieue... les procédures étant plus simples.

Comment puis-je expliquer cela ? Quels documents dois-je donc fournir pour le dossier de

naturalisation ? Est-ce un motif de refus ?